



VILLE DE QUIÉVRECHAIN

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

Catégorie :

Façade

Maison

Récupérateur d'eau de pluie :

Oui

Non

Composteur :

Oui

Non



## RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

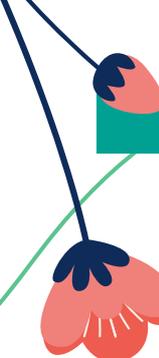
### Article 1 : Objet du concours

La mairie de Quiévrechain organise le concours des maisons fleuries ouvert à toute résidence principale ou secondaire, propriétaire ou locataire, particulier, association, commerce ou entreprise. Le but de ce concours est de participer à l'amélioration du cadre de vie de notre commune. Il est gratuit et placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable.

### Article 2 : La commission

Le concours est jugé par les membres de la commission composés d'élus et de techniciens qualifiés en espaces verts. Le jury se déplacera sur place entre la fin du mois de juin et la fin du mois de juillet. Il peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes. Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.





## Article 3 : Critères de notation

Chaque membre du jury attribuera une notation personnelle sur 20 points selon la grille des critères préétablis ci-dessous. Le classement sera déterminé en effectuant la moyenne des notes de l'ensemble du jury. Les cas litigieux seront soumis à l'ensemble des membres du jury pour délibération et décision. Le jury devra juger le fleurissement depuis la voie publique et ne rentrera donc pas dans les propriétés privées.

- Vivaces / annuelles => 6 points
- Entretien et soin => 3 points
- Décors, créativité, originalité => 3 points
- Aspect général de l'aménagement => 4 points
- Développement durable (paillage, récupérateur d'eau de pluie, composteur, non imperméabilisation du sol => 4 points

## Article 4 : Attribution des prix

Prix	Catégorie façade	Catégorie maison
1 <sup>er</sup> prix	50 €	70 €
Très Bien (+ de 16/20)	40 €	50 €
Bien (de 14 à 16/20)	30 €	40 €
Assez Bien (de 12 à 13/20)	20 €	30 €
Passable (< à 12/20)	10 €	20 €
Prix spécial du jury : 100 €		

## Article 5 : Remise des prix

Les prix seront remis lors d'une cérémonie à laquelle les participants seront invités par la municipalité. Les participants pourront connaître leurs notes et les prix seront remis en mains propres lors de cette cérémonie. Si une personne ne peut se rendre à la remise des prix, elle devra en informer la mairie et désigner une personne qui viendra récupérer le prix à sa place.

## Article 6 : Report ou annulation

La commission des maisons fleuries se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

## Article 7 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et décisions du jury.

## Contact

Mairie de Quiévrechain

03 27 45 42 24 / f.laurent@mairie-quievrechain.fr

